

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS du Vendredi 19 Février 2021**

Conformément à la convocation du 11 Février 2021, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni à la salle polyvalente à 19h30.

Etaient présents :

Monsieur Jean François POUZADOUX, Maire ; Madame Germaine CANDEBAT, Première Adjointe ; Madame Florence MARTIN deuxième adjointe ; Madame Christiane ARIBAUD, Monsieur Cédric FERRIERE, Monsieur Clément ROUX, Monsieur Flavien VALENSI, Madame Corine WELTMAN Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Madame Laetitia LASSALLE, Troisième Adjointe, Monsieur Stéphane VITALES conseiller municipal représenté par Mr ROUX Clément, Monsieur Romuald ROUGE conseiller municipal représenté par CANDEBAT Germaine.

Une feuille de présence est signée par chaque membre présent et sera jointe au compte rendu.

Le Conseil Municipal désigne Mme CANDEBAT Germaine secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points inscrits à l'ordre du jour.

**1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Janvier 2021 :**

Après lecture du compte rendu ;

Ce point est voté au scrutin formel à main levée.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve à l'unanimité le compte rendu**

**Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés et délibérations correspondantes**

**2- Approbation des devis travaux :**

Sur avis de la commission GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL BATIMENTS - INSTALLATIONS - FONCIER le conseil municipal procède à l'examen des devis suivants :

**A / Site internet**

| <b>Entreprise</b> | <b>Objet</b>                        | <b>Montant HT</b> |
|-------------------|-------------------------------------|-------------------|
| FBA Consult       | Création d'un nouveau site internet | 599 ,00           |
|                   | Accompagnement démarrage            | 780,00            |
|                   | Maintenance annuelle                | 290,00            |

Mr ROUX demande à ce que soit confirmé que nous serons bien propriétaire du code source du site et des codes administrateurs pour y accéder.

La 1ère adjointe est chargée de poser les questions au prestataire.

Ce point est voté au scrutin formel à main levée.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve le devis par 8 voix pour et 2 abstentions**

**Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les délibérations correspondantes**

**B / Aménagements sécuritaires :**

263

| Entreprise                            | Objet  | Montant HT |
|---------------------------------------|--|------------|
| ATD : Agence Technique Départementale | Rémunération pour une mission d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) restreinte à la phase « Elaboration du programme » pour nos projets d'aménagements sécuritaires des entrées d'agglomération : chemin d'Issel, RD 302 et abords de l'aire de jeux des petits. | 1 632,00   |

La réglementation autour de la sécurité routière est complexe, la commune a besoin d'assistance à ce sujet.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve à l'unanimité cette rémunération.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer cette rémunération et les délibérations correspondantes.**

**Prend note favorablement de l'intention Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal de « zone 30 » sans attendre les résultats de l'ATD ni le début des travaux d'aménagements.**

**C / Convention d'Assistance juridique :**

| Entreprise                  | Objet  | Montant HT |
|-----------------------------|--|------------|
| Cabinet Territoires Avocats | Analyse juridique, rédaction de délibérations, arrêtés municipaux, contrats ou conventions d'usage courant se rapportant à l'exercice par la commune des ses compétences et activités. | 1 632,00   |

Courant 2020 nous avons eu toutes satisfactions sur les prestations demandées à ce cabinet et son utilité est largement démontrée.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve à l'unanimité cette convention**

**Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et les délibérations correspondantes**

**D / Appartement institutrice :****1/ Electricité :**

| Entreprise          | Objet   | Montant HT |
|---------------------|---|------------|
| SARL MARTEAU THOMAS | Réfection complète de l'électricité et du chauffage de l'appartement. Les montants ci-dessous sont hors chauffage | 5 884,00   |
| SARL ELECTRICONCEPT |   | 6 287,05   |

L'avancement des travaux nécessite une intervention à court terme des électriciens afin que le travail des employés municipaux puisse se poursuivre. Le délai d'intervention de ELECTRICONCEPT est de 4 Mois celui de MARTEAU-THOMAS de 6 semaines.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve le devis de la SARL MARTEAU-THOMAS.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et les délibérations correspondantes**

**2/ Porte d'entrée :**

| Entreprise             | Objet   | Montant HT |
|------------------------|---|------------|
| CASEO ESTEVE Diffusion | Fabrication et pose d'une nouvelle porte d'entrée | 2 463,41   |
| ARTS ET FENETRES       |   | 2 764,54   |

**Le conseil Municipal :**

**Approuve le devis de CASEO ESTEVE Diffusion**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et les délibérations correspondantes**

**E / Ecole terrassements**

| Entreprise                 | Objet   | Montant HT |
|----------------------------|---|------------|
| EIRL TERRASSEMENT Chaurien | Création d'un chemin d'accès à la parcelle côté sud, terrassements sur le périmètre pour rénover un fossé, accueillir un chemin périphérique et la clôture « été ». | 1 810,00   |

Ces travaux sont rendus nécessaire pour réaliser à terme la clôture « été » de l'école.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve le devis de EIRL Terrassement Chaurien**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et les délibérations correspondantes**

**F / Sonorisation Eglise :**

La sonorisation de l'église est vétuste, il est proposé au conseil d'adopter un budget maximum pour un nouvel équipement qui devra être transportable pour d'autres utilisations.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve un montant maximum de 1500 euros HT.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et les délibérations correspondantes**

**G/ Guirlandes :**

| Entreprise | Objet                              | Montant HT |
|------------|------------------------------------|------------|
| CCL        | Changement des guirlandes vétustes | 587.37     |

Il est proposé que la commune effectue un achat de guirlandes car elles peuvent être utilisées pour d'autres activités que la fête locale.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve cet achat dans cet ordre de prix de 600 euros HT.**

**H/ Baie Vitrée Bâtiment tennis**

| Entreprise             | Objet         | Montant HT |
|------------------------|---------------|------------|
| CASEO ESTEVE Diffusion | Baie Vitrée   | 909.53     |
|                        | Volet Roulant | 555.04     |

Pour mieux adapter le bâtiment à sa nouvelle vocation commerciale, il est proposé de remplacer une ouverture existante par une baie vitrée de 2,20m de largeur.

**Le conseil Municipal :**

**Approuve le devis de CASEO ESTEVE Diffusion**

**Autorise Monsieur le Maire à signer ce devis et les délibérations correspondantes**

Pour rappel :

- Lors de l'enquête publique la commune s'est opposée au projet de panneaux photovoltaïques au sol par un « avis très défavorable » en date du 14/07/2020, participant ainsi à la dynamique qui a permis de le mettre en échec.

- Dans la foulée, le 27/11/2020, la commune a engagé auprès de la CCLRS (*Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois*), avec un vingtaine d'autres requérants, un « recours gracieux » contre la modification du PLUI de la CCLRS (*plan local d'urbanisme intercommunal de la CCLRS*) qui laissait la porte ouverte à d'autres projets du même type : ce recours gracieux, qui n'a pas coûté un centime à la commune, a été malheureusement refusé.

- Aujourd'hui Monsieur le Maire expose que l'avocate des mêmes requérants l'a contacté pour avoir le soutien financier de la commune dans une action en « recours contentieux au tribunal administratif » de Toulouse, toujours pour essayer de faire annuler la modification du PLUI de la CCLRS aux côtés des mêmes requérants (4 associations et 16 particuliers). Le coût de cette procédure serait de 3 000€ environ.

Après avoir passé en revue et discuté les aspects à la fois politiques, techniques et budgétaires d'un tel recours, le conseil municipal décide de passer au vote sur la question « Allons-nous au recours contentieux ? », mais après avoir convenu à l'unanimité que, quelle que soit l'issue du vote, la commune de Labécède persistera en première intention dans son action d'opposition à tout nouveau projet photovoltaïque, ou autre type de projet défavorable, qui viendrait mettre en péril l'attractivité ou la qualité environnementale du site de vol à voile ou de ses alentours.

Ce point est voté au scrutin formel à main levée.

**Résultat du vote : 1 pour notre participation à l'action en recours contentieux, 6 contre, 3 abstentions.  
La commune ne participera donc pas au recours contentieux.**

### 3 / Questions diverses :

- Mme ARIBAUD transmet la demande d'un habitant qui souhaite que les comptes rendus des conseils municipaux soient plus exhaustifs et relatent entièrement des débats. Monsieur le Maire répond favorablement mais fait remarquer qu'il faut un juste milieu car il faut être clair et précis mais il faut aussi ne garder que l'essentiel, sous peine de noyer le lecteur. Il souhaite vivement la réouverture au public des séances du conseil afin que chaque citoyen puisse assister à ce moment de démocratie.
- Monsieur le Maire précise au conseil que l'acte d'échange du chemin communal « Coman » aura un coût de 800 euros environ et que nous avons convenu avec la famille « Coman que ce coût serait à la charge de la commune, le conseil confirme cet accord.
- M. ROUX aborde le problème des odeurs de la station de compostage et propose qu'il soit mis en place une sonde de détection. La société Valterra avait évoqué cette possibilité en 2020, voir avec eux cette solution de contrôle des fréquences de nuisances olfactives. Voir aussi où en est la campagne de mesure de dispersion d'aérosols et d'odeurs qui leur a été demandée par la DREAL suite à la visite des inspecteurs.
- Mme WELTMAN nous indique que pour le **marché sur commande** le site internet labecede-locavore est en cours de finalisation. Elle pose la question du lieu de tenue de ce marché : au « tennis » ou la place du pressoir (devant la salle polyvalente). Il est d'avis de certains membres du conseil qu'il faut conserver une activité au village pour le dynamiser. **Le conseil choisit donc le mardi sur un site et le vendredi sur l'autre.**
- Mme CANDEBAT demande au conseil si le projet du multiservice agréé tous les membres et s'ils souhaitent poursuivre ce projet. **Le conseil est toujours unanimement d'accord pour qu'un multiservice soit créé à Labécède.**
- Mme CANDEBAT distribue le projet de sondage/enquête de consommation pour le multiservice et demande à ce que chacun se l'approprie et donne son avis.
- Mme CANDEBAT évoque la concurrence marché/ multiservice et la cohabitation des deux et craint que cette concurrence soit en défaveur du multiservice et affaiblisse son activité.

- M. ROUX demande des nouvelles de la lettre/mail transférée concernant l'évolution du tennis vers un « city stade » : Mme CANDEBAT prendra rendez-vous avec l'entreprise qui nous a contacté.
- Un conseiller demande des nouvelles du chemin de liaison Micoulade/Ecole/Village proposé par la société Socal en échange d'un accord d'exploitation en profondeur de la carrière de dix années supplémentaires : Monsieur le Maire reprendra contact.

Le Maire  
Jean François POUZADOUX

La secrétaire de séance  
Germaine CANDEBAT